

Procès-verbal de la séance du 18 septembre 2019 à 18 heures 30

L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit du mois de septembre à dix-huit heures trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune d'ECHENOZ-LA-MELINE, sous la présidence de Monsieur Serge VIEILLE, Maire d'ECHENOZ-LA-MELINE, dûment convoqués le treize septembre deux mil dix-neuf.

Etaient présents : M. Serge VIEILLE Maire, M^{me} Anne GREGET 1^{ère} Adjointe, M. Jean-Michel ADREY 2^{ème} Adjoint, M. Claude JACQUES 3^{ème} Adjoint, M. Mario JERONIMO 4^{ème} Adjoint, M^{me} Evelyne VERNIER 6^{ème} Adjointe, MM. Jean-Marc BAUDOT, Bruno LIEGEON, René ROGNON, M^{mes} Maryse PAYEN, Karine BIOT-GOGUEY, M. Daniel REMY, M^{mes} Sandra BADET, Eveline LACROIX, M. Jean-Paul BACHELU, M^{me} Marie-Pierre BURKHALTER, M. Olivier CATRIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M^{me} Christine VAGNET donne pouvoir à M. Serge VIEILLE, M^{me} Michèle DEMANGEON à M. Claude JACQUES, M^{me} Catherine JAY à M^{me} Anne GREGET, M. Killian DANIS à M. Jean-Michel ADREY.

Absente : M^{me} Françoise DUTNALL.

Absent excusé : M. Yves BOLMONT.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame Karine BIOT-GOGUEY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ETAT DES DECISIONS DU MAIRE :

➤ **Décision 19-001 du 27/08/2019** : Travaux d'aménagement urbain et paysager de la place d'Armes

Résultat de la consultation lot 1 :

N° marchés	LOTS	TITULAIRES	Montants en € HT	Durée du marché
19-01	Lot 1 : VRD / Espaces verts	Groupement COLAS-ID VERDE Mandataire : COLAS 19 rue de l'Industrie 70000VESOUL	421 841.63 € HT	5 mois dont 1 mois de préparation

➤ **Décision 19-002 du 11/09/2019** : Travaux d'aménagement urbain et paysager de la place d'Armes

Résultat de la consultation lot 2 :

N° marchés	LOTS	TITULAIRES	Montants en € HT	Durée du marché
19-02	Lot 2 : Tous corps d'état	SAS RODESCHINI 41, route de Ferrières 70360 SCEY-SUR-SAÔNE	108 550.00 € HT	3 mois auquel s'ajoute 1 mois pour la période de préparation

**MESURES CONSERVATOIRES JUSQU'A L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF –
BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit, entre autres, qu'une collectivité peut, jusqu'à l'adoption de son budget ou jusqu'au 31 Mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits ouverts en 2019 au niveau de chaque chapitre ou opération, en marge des crédits reportés, et ce jusqu'au vote du budget primitif 2020 **pour le budget communal**, en précisant les montants et affectation des crédits comme suit :

CHAPITRES / OPERATIONS (affectation)	CREDITS OUVERTS EN 2019	AUTORISATION DONNEE (MONTANT)	
20 immobilisations incorporelles	20 000.00 €	25 %	5 000.00 €
21 immobilisations corporelles	841 716.00 €	25 %	210 429.00 €

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

**MESURES CONSERVATOIRES JUSQU'A L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF –
SERVICE EAU**

Monsieur le Maire rappelle l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit, entre autres, qu'une collectivité peut, jusqu'à l'adoption de son budget ou jusqu'au 31 Mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits ouverts en 2019 au niveau de chaque chapitre ou opération, en marge des crédits reportés, et ce jusqu'au vote du budget primitif 2020 **pour le service Eau**, en précisant les montants et affectation des crédits comme suit :

CHAPITRES / OPERATIONS (affectation)	CREDITS OUVERTS EN 2019	AUTORISATION DONNEE (MONTANT)	
21 immobilisations corporelles	88 300.00 €	25 %	22 075.00 €

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

MESURES CONSERVATOIRES JUSQU'À L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF – SERVICE BOIS

Monsieur le Maire rappelle l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit, entre autres, qu'une collectivité peut, jusqu'à l'adoption de son budget ou jusqu'au 31 Mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits ouverts en 2019 au niveau de chaque chapitre ou opération, en marge des crédits reportés, et ce jusqu'au vote du budget primitif 2020 **pour le service Bois**, en précisant les montants et affectation des crédits comme suit :

CHAPITRES / OPERATIONS (affectation)	CREDITS OUVERTS EN 2019	AUTORISATION DONNEE (MONTANT)	
21 immobilisations corporelles	10 652.80 €	25 %	2 663.20 €

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

BILAN DE LA POLITIQUE FONCIERE 2018

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le bilan 2018 de la politique foncière de la commune « Budget Communal ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, approuve ce bilan tel qu'il est présenté, qui sera annexé à la présente délibération.

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

ASSIETTE ET DESTINATION DES COUPES EXERCICE 2020

Délibération reportée à un prochain conseil municipal, pour complément d'informations.

CONVENTION AVEC LA CAV CONCERNANT LE DENEIGEMENT DE LA VOIE D'ACCES DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de renouveler la convention entre la Commune et la Communauté d'Agglomération de Vesoul, concernant le déneigement de la voie d'accès de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Elle est conclue pour un an seulement.

Le déneigement est limité à 3 ou 4 passages par an, au-delà la Commune se réserve le droit de facturer la prestation supplémentaire.

Cette convention arrivant à échéance le 11 Décembre 2019, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- ✓ Approuve son renouvellement.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à la signer.

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

**DEMANDE DE SUBVENTION FIPDR DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE
SÉCURISATION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES**

Monsieur le Maire donne lecture d'un nouvel appel à projets concernant, entre autres, la sécurisation des établissements scolaires, au titre du FIPDR.

Pour mémoire, le Fonds Interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR), a vocation à impulser des actions de prévention de la délinquance et prévoit que les actions financées par le fonds peuvent être conduites par l'État, les collectivités territoriales, leurs groupements ou un organisme public ou privé.

Pour définir les travaux indispensables, les porteurs de projets doivent s'appuyer sur le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) des établissements scolaires.

Les demandes de subventions seront étudiées au cas par cas. Les travaux envisagés pourront être subventionnés jusqu'au taux maximum de 80 % de leurs coûts hors taxe.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide de l'État au titre du FIPDR pour participer au financement des travaux de sécurisation des bâtiments scolaires devant être réalisés avant la fin de l'année 2020, conformément aux besoins exprimés lors de la rédaction des plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) et aux orientations fixées par l'État, dont le coût s'élève à **12 554.00 € HT**, tel que défini ci-dessous :

Ecole primaire et maternelle de Pont - Ecole primaire de Longeville – Ecole maternelle de la Flandrière – Locaux périscolaires	Système de vidéo protection des locaux périscolaires et de l'école maternelle de la Flandrière (sites proches)	6 379.00 € HT
	Pose de systèmes d'alarme sur l'ensemble des écoles de la commune et des locaux périscolaires	6 175.00 € HT
TOTAL HT		12 554.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- ✓ *Approuve le dossier et son financement prévisionnel.*
- ✓ *Charge Monsieur le Maire pour solliciter un soutien financier de l'État au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR), afin de réaliser les travaux de sécurisation des bâtiments scolaires et des locaux périscolaires précités d'un montant de 12 554.00 € HT.*
- ✓ *Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.*

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

**PRESENTATION DU
PROJET DE CONVENTION AVEC HABITAT 70 CONCERNANT LA PARTICIPATION
FINANCIERE DE LA COMMUNE POUR LES TRAVAUX RELATIFS A L'EXTENSION
DU RESEAU AEP – LOTISSEMENT DES CRAIES**

Monsieur le Maire présente le projet de convention avec Habitat 70, qui détaille la participation financière de la commune, pour les travaux relatifs à l'extension du réseau AEP du lotissement des Craies.

Les travaux objets de la présente convention comprennent :

- *L'ensemble du réseau d'eau potable sur la rue Charles Pique compris tranchées, remblai, réfection des fouilles et piquage sur la rue Victor Hugo.*
- *L'ensemble du réseau d'eau potable du lotissement (hors terrassement) compris regards individuels de comptage (9 parcelles en accession et 3 bâtiments collectifs).*
- *Les essais de pression et de désinfection du réseau.*

Dans un premier temps, Habitat 70 prendra en charge la totalité des travaux du réseau d'eau potable.

Dans un second temps, notre commune indemniserà Habitat 70 du montant des travaux du réseau d'eau potable (hors maîtrise d'ouvrage).

Le montant de ces travaux suite à la consultation des entreprises s'élève à **34 292.00 € HT, soit 41 150.40 € TTC** (TVA 20%).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 19 voix POUR, une ABSTENTION et un CONTRE :

- *Valide le projet de convention et le montant précité des travaux,*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Habitat 70.*

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

FUSION SITE NATURA 2000

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un projet de fusion du site Natura 2000 « cavité à rhinolophes de la région de Vesoul », la grotte-mine des Equevillons à Montcey, avec le site Natura 2000 « Pelouses de la région vésulienne et vallée de la Colombine » est formulé depuis 2018.

Il est proposé de fusionner les deux périmètres sur ce secteur. Le comité de pilotage du site Natura 2000 a validé le principe d'une fusion des périmètres en séance de mars 2018.

Cette fusion devant être approuvée par chaque commune concernée, Monsieur le Maire propose de :

- *Valider la fusion du site Natura 2000 de la cavité à chiroptère « grotte-mine des Equevillons », situé à Montcey avec le site Natura 2000 des « Pelouses de la région vésulienne et vallée de la Colombine », au motif que la mise en œuvre des actions de ce secteur doit présenter une cohérence dans sa gestion et son animation avec le site Natura 2000 principal.*

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, approuve ladite fusion.

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2019 LEVEE A 19 HEURES 30 PAR LE MAIRE SERGE VIEILLE

**Les présentes délibérations ont été déposées en Préfecture
(Contrôle de légalité) le 20 septembre 2019**